

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-deuxième session
6-12 avril 2006
Jakarta

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CESAP ET
ANNONCE DES CONTRIBUTIONS ENVISAGÉES**

(Point 7 de l'ordre du jour provisoire)

**APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
ET DES CONTRIBUTIONS EXTRABUDGÉTAIRES**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document donne un aperçu général des activités de coopération technique du secrétariat pour 2005, dans le contexte du programme de travail de la Commission. Il contient une description de la direction que prend la coopération technique, eu égard à la stratégie adoptée. On y trouve également un aperçu des contributions financières versées au secrétariat en 2005 aux fins de ses activités de coopération technique, ainsi que de la mise en œuvre concrète de cette dernière, de ses lignes de force pour la période considérée et des perspectives futures. La Commission est priée de fournir des orientations au secrétariat concernant ses activités dans ce domaine.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Abréviations.....	(ii)
I. TENDANCES RÉCENTES DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CESAP.....	1
II. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DU SECRÉTARIAT EN 2005.....	2
A. Introduction	2
B. Contributions financières reçues en 2005 au titre de la coopération technique	3
C. Mise en œuvre de la coopération technique en 2005.....	5
D. Lignes de force de la coopération technique en 2005	7
III. REVITALISATION DE LA COOPÉRATION SUD-SUD.....	11
IV. CONCLUSION.....	12

ANNEXES

I. Ressources extrabudgétaires: contributions en espèces par source bilatérale (fonds d'affectation spéciale).....	13
II. Ressources extrabudgétaires fournies par le système des Nations Unies et par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.....	14
III. Assistance extrabudgétaire en nature (à titre de prêts non remboursables)	15

FIGURES

I. Contributions financières à la coopération technique en 2005, par origine de financement	4
II. Évolution des dépenses de la CESAP (1998-2007)	5
III. Répartition des dépenses de 2005 pour les activités réalisées au titre des trois domaines thématiques de la CESAP	6

Abréviations

ACAP	Accord commercial de l'Asie et du Pacifique
BA&D	Banque asiatique de développement
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CERPEDECS	Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

I. TENDANCES RÉCENTES DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CESAP

1. Conformément à la résolution 60/3 de la Commission sur la coopération technique, la CESAP a poursuivi ses efforts de réforme pour renforcer l'impact de ses activités de coopération technique et valoriser le travail normatif et analytique du secrétariat, en s'inspirant de sa stratégie de coopération technique mise en œuvre fin 2003.
2. Les trois domaines thématiques prioritaires du programme de coopération technique de la CESAP sont la réduction de la pauvreté, la gestion de la mondialisation et les problèmes sociaux émergents, comme le montre le programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2004-2005. Les activités de coopération technique reposent sur la persuasion et le dialogue, l'établissement de réseaux régionaux de connaissances et l'assistance technique, y compris les services consultatifs et de formation. Chaque fois que cela est possible, les projets régionaux de la CESAP prennent en considération les besoins particuliers des groupes de pays prioritaires de la région de la CESAP, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays insulaires en développement du Pacifique et les pays à économie en transition. La plupart des projets sont conçus et exécutés en étroite collaboration avec divers partenaires qui appartiennent ou non au système des Nations Unies.
3. Le but premier du programme de coopération technique de la CESAP est d'aider les pays membres et membres associés à atteindre les huit objectifs du Millénaire pour le développement grâce au renforcement de leurs capacités. Les projets de la CESAP portent principalement sur cinq de ces huit objectifs, pour lesquels elle présente un avantage comparatif certain, à savoir: l'objectif 1: réduction de l'extrême pauvreté et de la faim; objectif 3: promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; objectif 6: combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; objectif 7: assurer un environnement durable; et objectif 8: mettre en place un partenariat mondial pour le développement. De plus, et c'est aussi important, la CESAP aide les pays de la région à donner suite à diverses grandes conférences mondiales et régionales des Nations Unies.
4. En 2005, les catastrophes naturelles se sont hissées au premier rang des principaux défis auxquels est confrontée la région, et cela s'est traduit dans les domaines prioritaires fixés par le secrétariat. L'année a commencé juste après une des catastrophes naturelles les plus meurtrières de l'histoire moderne, le tsunami de l'océan Indien du 26 décembre 2004 qui a emporté des centaines de milliers de vies humaines et détruit autant de sources de revenu; et elle s'est achevée alors que des centaines de milliers de personnes étaient toujours déplacées par suite du tremblement de terre qui avait frappé l'Asie du Sud le 8 octobre 2005. Faire face aux ravages causés par le tsunami dans de nombreuses parties de la région de l'Asie et du Pacifique est devenu en 2005 pour la CESAP une grande priorité. Bien que le mandat du secrétariat n'inclue pas l'aide d'urgence, la CESAP a pour rôle, en tant que commission régionale, de promouvoir la coopération régionale pour le relèvement à

long terme, et de rehausser le niveau de préparation aux catastrophes futures. Aider à la mise en place d'un système régional intégré d'alerte rapide aux tsunamis et autres aléas, mettre au point des méthodes permettant d'évaluer l'impact socioéconomique des catastrophes, reproduire les modèles et les plans efficaces relatifs à la gestion des risques de catastrophe, et réaliser des activités de renforcement des capacités dans tous ces domaines sont autant d'aspects du programme de travail de la CESAP.

5. En 2005, 73 grands projets de coopération technique, dotés chacun d'un budget réel de 70 000 dollars des États-Unis ou plus, étaient en cours d'exécution, dont 29 lancés dans le courant de l'année. S'efforçant d'appliquer mieux encore la gestion axée sur les résultats, le secrétariat a mis au point un cadre global et intégré pour le suivi et l'évaluation du programme et des projets, conformément aux directives générales données en 2005 par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Le nouveau cadre comprend les dispositions régissant le suivi et l'évaluation des projets, des sous-programmes et des aspects organisationnels. Il donne des indications concernant les mécanismes à mettre en place pour assurer la diffusion des conclusions et des enseignements tirés des activités. Il contribue également à renforcer la démarche programmatique car il souligne la nécessité que les résultats des projets contribuent directement aux « réalisations escomptées » des sous-programmes pertinents.

II. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DU SECRÉTARIAT EN 2005

A. Introduction

6. Aux fins du présent document, sont considérées comme activités de coopération technique celles financées par a) des ressources extrabudgétaires, c'est-à-dire des ressources fournies à la CESAP en sus de celles approuvées par l'Assemblée générale au titre du budget ordinaire et par b) le programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23 du budget-programme de l'ONU) et le Compte pour le développement¹. L'aide extrabudgétaire est fournie à la CESAP à titre volontaire par des gouvernements, des organisations et institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, sous forme de contributions en espèces (fonds d'affectation spéciale) ou en nature (par exemple, détachement d'experts à titre gracieux ou offre d'installations et d'équipements).

7. En 2005, le montant total des ressources à la disposition de la CESAP s'élevait à 59 951 007 dollars des États-Unis, dont 34 520 000 dollars provenant du budget ordinaire, 2 153 400 dollars relevant du chapitre 23 et 23 277 607 dollars représentant les contributions extrabudgétaires destinées au programme de coopération technique.

¹ Les contributions aux projets relevant du Compte pour le développement (chapitre 35) approuvés pour l'exercice biennal 2004-2005 ont été comptabilisées en 2004.

B. Contributions financières reçues en 2005 au titre de la coopération technique

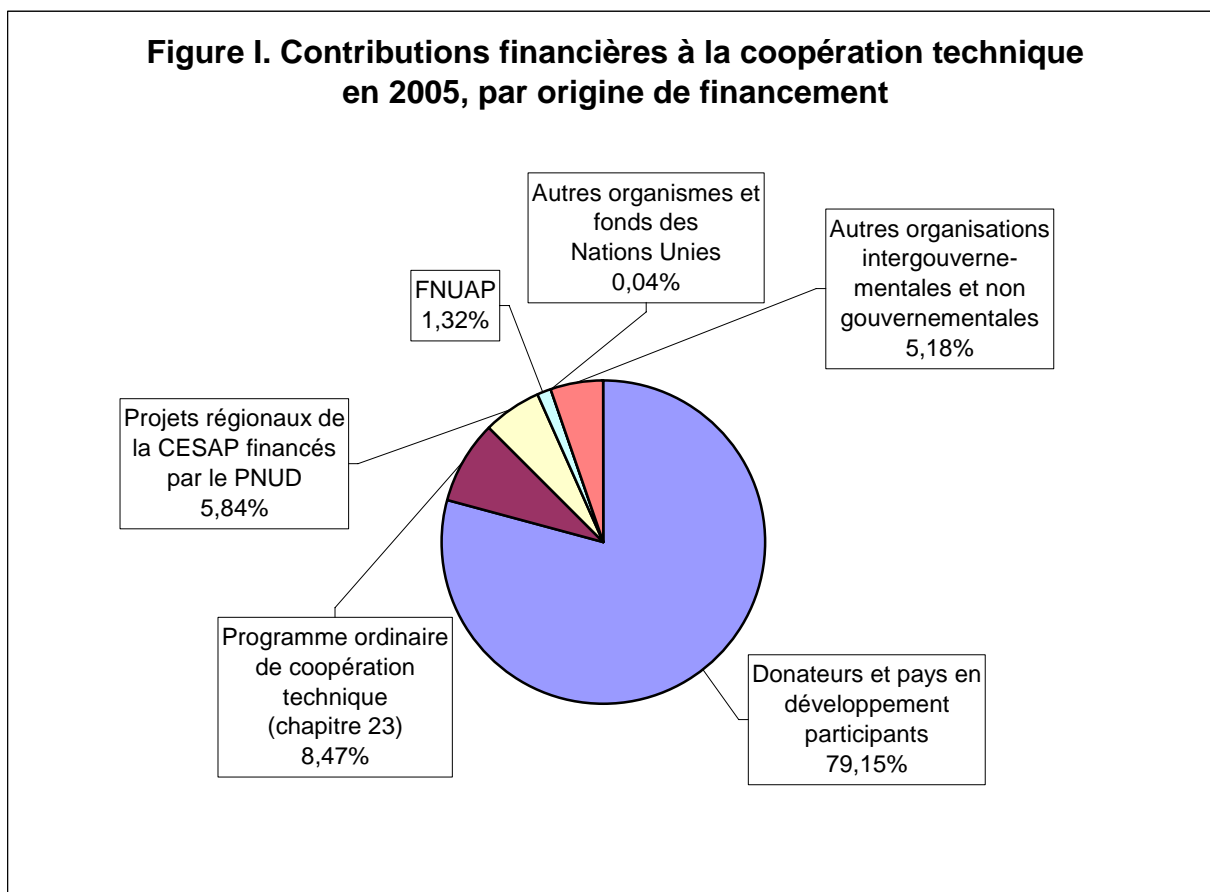
1. Contributions en espèces

8. En 2005, la CESAP a reçu des contributions extrabudgétaires en espèces pour un montant de 25 431 007 dollars de diverses sources (système des Nations Unies et sources extérieures) pour ses activités de coopération technique, ce qui traduit une augmentation de près de 300 % par rapport à l'année 2004.

9. On trouvera ci-après une récapitulation des contributions en espèces versées en 2005, par origine de financement:

	<i>Dollars des États-Unis</i>	<i>Montant en pourcentage</i>
a) Donateurs et pays en développement participants (voir annexe I)	20 130 580,23	79,15
b) Système des Nations Unies (voir annexe II)		
1. Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23 du budget ordinaire de l'ONU)	2 153 400	8,47
2. Programme des Nations Unies pour le développement	1 484 042	5,84
3. Fonds des Nations Unies pour la population	334 876,31	1,32
4. Autres organismes et fonds des Nations Unies	8 867,11	0,04
c) Autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales (voir annexe II)	<u>1 319 242,24</u>	<u>5,18</u>
Total	<u><u>25 431 007,89</u></u>	<u><u>100</u></u>

10. La figure I montre l'origine de ces contributions.



11. Les donateurs et pays en développement participants ont versé 20 130 580 dollars, soit 79,15 % du total des contributions en espèces reçues en 2005, contre 5 849 082 dollars en 2004. Sur ce montant, 14 028 841 dollars ont été versés par trois pays en développement membres, à savoir la Chine, la République de Corée et la Thaïlande. Les autres pays donateurs pour 2005 comprennent le Japon et la Suède, qui ont apporté une contribution totale de 4 889 476 dollars. On trouvera plus de détails sur les ressources extrabudgétaires (fonds d'affectation spéciale) d'origine bilatérale à l'annexe I du présent document.

12. Le système des Nations Unies a fourni au total 3 981 185 dollars en 2005, soit 15,66 % du montant total des ressources extrabudgétaires reçues, contre 5 060 401 dollars en 2004. En 2005, le PNUD a alloué 1 484 042 dollars à six projets exécutés par la CESAP, ce qui représente 5,84 % des ressources extrabudgétaires totales reçues par la CESAP, contre 781 689 dollars en 2004.

13. Le montant provenant du programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23) s'est élevé en 2005 à 2 153 400 dollars (qui sont allés à des services consultatifs, des bourses et des activités de formation), soit 8,47 % du montant total.

14. En 2005, des contributions extrabudgétaires significatives ont également été apportées par d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, pour un montant total de 1 319 242 dollars, soit 24,9 % des ressources extrabudgétaires totales. Les principaux donateurs de cette catégorie ont été la Communauté européenne, l'Organisation mondiale du commerce, le Centre de recherches pour le développement international et la Banque asiatique de développement.

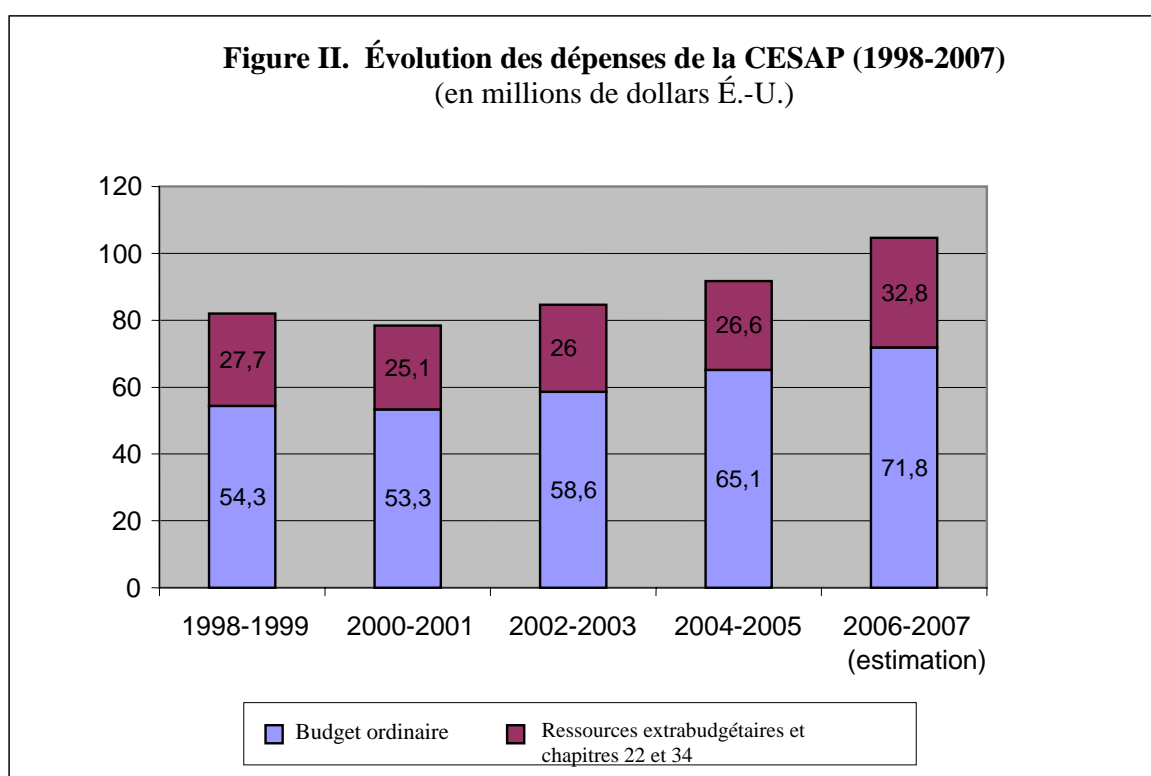
On trouvera à l'annexe II du présent document le détail des contributions du système des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

2. Contributions en nature

15. En 2005, les donateurs et les pays développés et en développement membres de la CESAP ont fourni au total 137 mois de travail d'experts de diverses disciplines à titre de prêt non remboursable (voir l'annexe III pour plus de détails). Par ailleurs, pour la plupart des projets de coopération technique, des contributions en nature (par exemple, salles de conférence, espaces de bureau ou moyens techniques, spécialistes et personnel de secrétariat) ont également été fournies par des gouvernements, organisations ou autres en tant qu'hôtes ou partenaires. Ces contributions n'ont pas été enregistrées ni quantifiées séparément.

C. Mise en œuvre de la coopération technique en 2005

16. La figure II indique l'évolution des dépenses de la CESAP pour la période 1998-2007, selon qu'il s'agit du budget ordinaire ou du budget de la coopération technique.



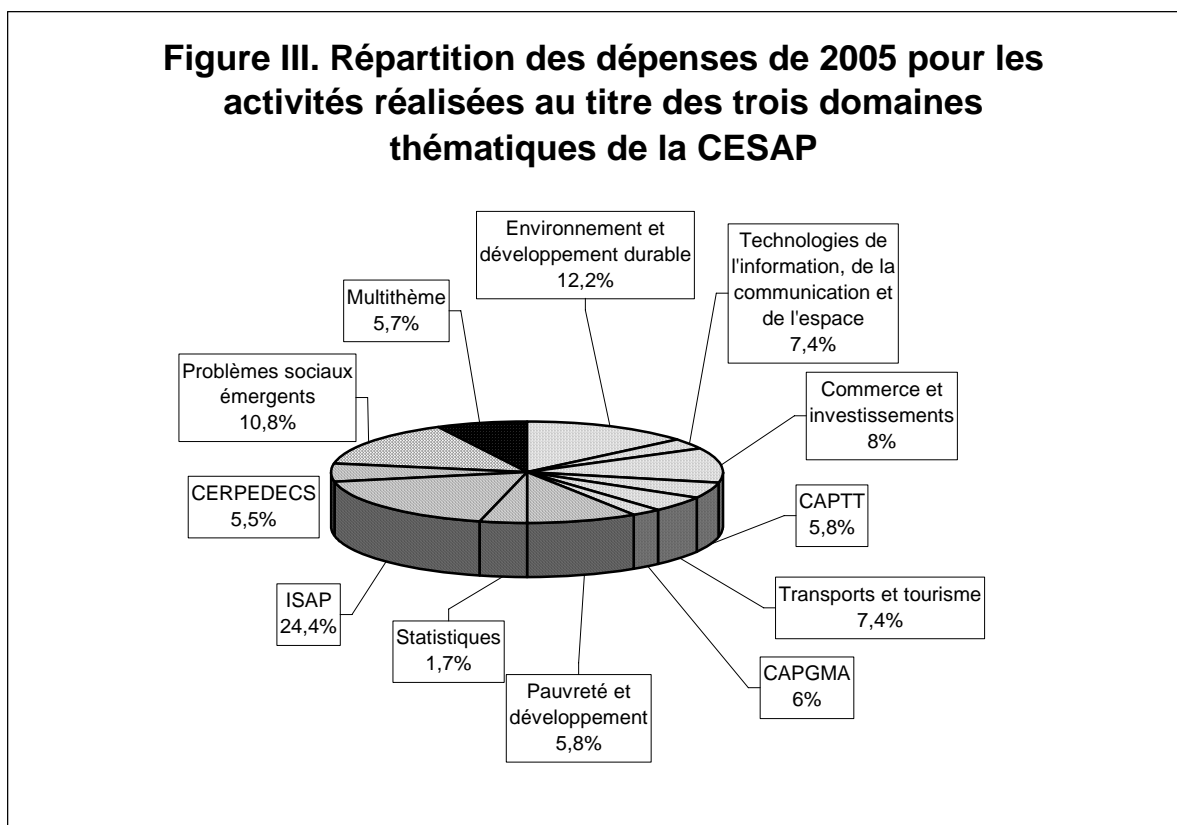
17. En 2005, les activités de coopération technique du secrétariat ont représenté environ 12 986 584 dollars. Sur ce montant, environ 8 844 935 dollars ont servi à financer des projets de coopération technique dans la région de l'Asie et du Pacifique et 4 141 649 dollars à financer l'action des institutions régionales.

18. Le budget total des activités de coopération technique de la Commission comprend 2 353 289 dollars provenant du programme ordinaire d'assistance technique (chapitre 23 du budget-programme de l'ONU). Plus de la moitié de ce montant a servi à financer 73 missions consultatives dans 28 pays

en développement membres et membres associés, qui ont été menées par une équipe constituée de huit conseillers régionaux (dont six basés à Bangkok et deux à Port-Vila, au Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique) et par des consultants et des fonctionnaires du secrétariat. D'autres missions ont été réalisées par des experts et des consultants mis à disposition par les donateurs et les pays donateurs à titre de prêt non remboursable ou financés par des fonds d'affectation spéciale. Un peu moins de la moitié des ressources provenant du chapitre 23 a servi à financer des formations et des bourses au niveau régional, notamment dans le cadre de la coopération technique Sud-Sud.

19. En 2005, comme les années précédentes, le secrétariat a joué un rôle de catalyseur dans l'encouragement et l'appui à la coopération Sud-Sud en utilisant son Fonds supplémentaire pour la coopération technique entre pays en développement. Pendant la période considérée, environ 64 565 dollars ont été utilisés pour financer les déplacements des représentants de 18 pays (surtout des pays moins avancés, pays sans littoral, pays insulaires en développement ou pays à économie en transition) qui ont suivi des formations organisées par six pays sources dans des domaines précis participant du programme de travail de la Commission.

20. La figure III indique comment les dépenses engagées en 2005 dans le cadre des trois thèmes prioritaires de la CESAP se ventilent selon les différents domaines d'intervention.



Gestion de la mondialisation
 Réduction de la pauvreté
 Problèmes sociaux émergents
 Multithème

D. Lignes de force de la coopération technique en 2005

21. **Progrès régionaux dans l'application de la Déclaration du Millénaire.** Une des principales activités de coopération technique menées à bien par la CESAP en 2005 a été d'aider les pays de l'Asie et du Pacifique à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, dans le cadre d'un partenariat tripartite unique avec le PNUD et la BASD. Ce partenariat, le tout premier à réunir une commission régionale de l'ONU, une institution de l'ONU spécialisée dans le développement et une banque régionale de développement, a été mondialement reconnu en tant que «pratique optimale» s'inscrivant dans la campagne en faveur des OMD.

22. Une des principales réalisations de ce partenariat a été la rédaction et la promotion du deuxième rapport régional sur les OMD pour l'Asie et le Pacifique. Le rapport, intitulé *A Future Within Reach: Reshaping Institutions in a Region of Disparities to Meet the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific*, s'appuie sur le premier rapport régional publié en 2003; il fait le point des progrès accomplis dans la région en matière d'OMD et analyse les mesures à prendre pour les réaliser.

23. Le deuxième rapport régional a été lancé en septembre 2005 lors de deux manifestations de haut niveau – au siège de la BASD à Manille et au Sommet mondial de 2005 à New York – avec pour objectif d'assurer la plus large publicité au rapport lui-même et de mieux faire connaître la campagne en faveur des OMD en général. Le projet a également contribué à l'organisation de la Réunion ministérielle régionale sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique: la voie à suivre d'ici à 2015², organisée à Jakarta en août 2005 par le Gouvernement indonésien. La réunion a adopté la Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, qui réaffirme la détermination des gouvernements des pays de la région à atteindre ces objectifs.

24. **Mesures prises en réaction au tsunami de l'océan Indien et à d'autres catastrophes.** En septembre 2005 a été créé un fonds régional d'affectation spéciale multidonateurs pour l'appui aux mécanismes d'alerte rapide au tsunami, avec une contribution initiale de 10 millions de dollars de la part du Gouvernement thaïlandais, puis une contribution de 2,5 millions de dollars de la Suède. Le fonds est administré par la CESAP et participe de la réponse du système de l'ONU à la suite du tsunami de l'océan Indien consistant à aider les centres régionaux, sous-régionaux et nationaux à mettre en place un système régional d'alerte rapide. Le fonds contribuera à renforcer les capacités de ces centres en termes de technologie, d'organisation et de compétences. La CESAP a également encouragé la coopération Sud-Sud et d'autres grands projets sur la gestion des risques de catastrophe pour aider la région à se relever de cette calamité et à mieux se préparer à de telles catastrophes. A ainsi été réalisé un projet mettant en œuvre pour la première fois une méthode mise au point par la

² A/60/313, annexe.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour évaluer l'impact socio-économique des catastrophes naturelles. En novembre 2005, le Secrétaire exécutif a assisté à la Conférence internationale des donateurs sur le redressement et la reconstruction, tenue à Islamabad après le tremblement de terre qui a frappé l'Asie du Sud. Le secrétariat réfléchit au soutien à apporter aux pays affectés.

25. Les autres aspects marquants de la coopération technique assurée par le secrétariat en 2005 sont présentés ci-après, répartis en fonction des objectifs du Millénaire pour le développement.

26. **Objectif 1: réduction de l'extrême pauvreté et de la faim.** La CESAP a lancé en octobre 2005 un projet de deux ans sur le développement durable du tourisme dans la région, pour aider les pays à exploiter pleinement le potentiel du tourisme et à faire de celui-ci un outil efficace de réduction de la pauvreté. Le projet a pour objet de renforcer la capacité des pays en développement de concevoir et mettre en œuvre des politiques, stratégies et interventions propres à renforcer la contribution du tourisme au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté dans la région. Dans le cadre de ce projet, la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme a eu lieu à Bali (Indonésie) en décembre 2005; elle a identifié certaines difficultés, ainsi que des stratégies pour les résoudre et assurer ainsi le développement durable du tourisme dans la région. La réunion a adopté à l'unanimité la Déclaration de Bali sur le développement durable du tourisme (E/ESCAP/1369, annexe I) et la phase II (2006-2012) du Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/1369, annexe II), avec pour objectif de favoriser le développement rationnel et durable du tourisme dans la région et d'accroître sa contribution au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté.

27. La reproduction des pratiques de développement rural éprouvées est un aspect crucial des activités de coopération technique de la CESAP dans ce domaine. Un processus préparatoire entamé en 2003 et qui a duré jusqu'en 2004 a débouché début 2005 sur l'exécution dans trois pays de projets inspirés du modèle du Saemaul Undong mis au point par la République de Corée. Ces projets ont été mis en œuvre dans des communautés rurales du Cambodge, du Népal et de la République démocratique populaire lao, trois des pays les moins avancés de la région. Ils visent à ce que les dirigeants des communautés organisent ces dernières de façon propre à accroître la productivité, créer des emplois, augmenter les revenus au moyen d'activités agricoles et périagricoles, améliorer le cadre de vie immédiat, développer les infrastructures économiques et physiques et promouvoir le développement social, conformément au modèle du Saemaul Undong.

28. **Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.** Le Programme d'action de Beijing³, adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995, consacre la prise en compte systématique des questions de genre en tant que stratégie

³ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

mondiale majeure pour la promotion de l'égalité des sexes; la résolution 2001/41 du Conseil économique et social appelle également à cette prise en compte systématique. La CESAP prend actuellement des mesures destinées à intégrer la sexospécificité dans toutes ses activités de coopération technique. Le secrétariat a par exemple créé en 2002 une équipe spéciale pour l'intégration de la sexospécificité, dont la tâche est d'aider et conseiller le Secrétaire exécutif dans l'élaboration et l'exécution de la politique, de la stratégie et du plan d'action de la CESAP pour l'intégration de la sexospécificité. En 2005, l'équipe spéciale a notablement contribué aux progrès du secrétariat en la matière, et ce par le biais notamment des initiatives suivantes: a) création de mécanismes visant à intégrer la sexospécificité à la planification, l'évaluation et l'approbation des projets, et inclusion d'objectifs sexospécifiques dans l'évaluation du comportement professionnel du personnel dirigeant; b) lancement d'un site Web sur l'intégration de la sexospécificité à l'intention du personnel de la CESAP, où se trouve toute une gamme d'informations, d'outils et de conseils concernant la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et projets.

29. **Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.** La CESAP lutte contre le VIH/sida dans le cadre d'une approche multidisciplinaire qui mobilise des spécialistes de secteurs divers comme ceux de la santé et des transports; elle noue des partenariats avec des gouvernements, des organismes régionaux, d'autres institutions des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires et le secteur privé pour aider à endiguer et faire reculer le VIH/sida. La CESAP a lancé en janvier 2005 un nouveau projet sous-régional destiné aux chauffeurs routiers de longue distance au Cambodge, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam. Le projet a pour objet d'améliorer l'état de santé de ces travailleurs par une meilleure connaissance des facteurs qui influent sur leur santé et par des actions préventives et curatives. En 2005, sept axes routiers ont été sélectionnés dans quatre pays pour y mener une étude de situation et des interventions éventuelles, sur la base de consultations avec les pouvoirs publics et les autres parties prenantes. Une étude de situation relative à la Thaïlande s'est achevée en 2005, et un atelier rassemblant les diverses parties prenantes a été organisé à Bangkok en décembre 2005 pour en diffuser les conclusions. À la fin de ce projet d'une durée de 22 mois, des points santé gérés localement seront opérationnels sur certains itinéraires de transport au Cambodge, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam, et les routiers de longue distance auront ainsi accès à toute une gamme de services de santé.

30. **Objectif 7: Assurer un environnement durable.** L'objectif 7 constitue un des défis les plus redoutables que doit affronter la région. Il n'y aura pas d'environnement durable si l'on ne transforme pas le mode actuel de consommation et d'utilisation des ressources. La CESAP promeut actuellement le concept de «croissance verte» comme solution possible, et plaide pour l'abandon de la politique classique de «croissance d'abord, nettoyage ensuite» au profit d'un nouveau paradigme de croissance verte. La croissance verte a été au centre de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCED(05)/Rep.), tenue

à Séoul en mars 2005. La Conférence a adopté l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte), qui fixe pour la coopération régionale en faveur de la croissance verte un cadre respectueux des caractéristiques économiques, sociales, culturelles et géographiques de la région, ainsi qu'un cadre pour les consultations politiques, le renforcement des capacités et la création de réseaux régionaux pour la promotion de la croissance verte.

31. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, plus de cinq cent millions de personnes vivent dans des taudis et des colonies de squatteurs. Le taux de croissance démographique élevé que connaissent les villes, combiné à l'exode rural, aggrave ce problème dans les zones urbaines. La CESAP collabore avec les pouvoirs publics à divers niveaux ainsi qu'avec des organisations communautaires de la région pour inverser cette tendance. En 2005, des dialogues nationaux de haut niveau sur le logement des citoyens pauvres ont eu lieu au Cambodge, en Mongolie et au Népal pour renforcer la capacité des administrations locales de mettre au point des programmes efficaces de logement social. Fin 2005, des responsables politiques de rang ministériel de Mongolie et du Timor-Leste ont effectué des visites d'étude en Thaïlande pour voir de près les programmes participatifs de logement social que la Thaïlande a mis en place avec succès pour les pauvres; par ailleurs, deux programmes de formation ont été réalisés au Cambodge et au Népal.

32. **Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.** L'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie, accord de portée historique signé en Chine en avril 2004, est entré en vigueur le 4 juillet 2005. La Route d'Asie, qui comprend plus de 140 000 km de routes dans 32 pays et qui relie les États insulaires à l'Asie continentale par des liaisons de transbordeurs, est de nature à renforcer la coopération régionale en plus de favoriser le commerce. Des pays sans littoral sont en passe d'être désenclavés grâce à un accès aux ports, tandis que d'autres pays, et notamment ceux dont l'économie est plus développée, profiteront des liens commerciaux et du tourisme régional que le réseau favorise.

33. Dans la foulée de la signature de l'Accord sur le réseau de la Route d'Asie, la CESAP a lancé en février 2005 un projet destiné à aider les pays membres à appliquer l'Accord. Les participants à la première réunion du Groupe de travail sur la Route d'Asie, tenue en décembre 2005, se sont penchés sur l'état actuel du réseau, la promotion des investissements en faveur du réseau, l'actualisation des bases de données pertinentes et l'amélioration de la sécurité routière. Dans le même temps, l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique a été achevé à la fin de 2005 pour examen et adoption éventuelle par la Commission à sa soixante-deuxième session, en avril 2006.

34. S'agissant de l'action du secrétariat en faveur du commerce intrarégional, la CESAP a lancé en 2005 un projet visant à accroître le nombre de membres de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (ACAP) – connu jusqu'en novembre 2005 sous le nom d'Accord de Bangkok –, qui est un arrangement tarifaire préférentiel visant à promouvoir le commerce intrarégional au moyen de concessions mutuelles fixées par les États membres, étendant par là la portée de l'Accord. En

novembre 2005 s'est tenue à Beijing la première session du Conseil ministériel de l'ACAP, et le secrétariat y a présenté une analyse préliminaire des résultats du troisième cycle. La CESAP a poursuivi ses activités de renforcement des capacités dans le domaine des négociations commerciales. En octobre 2005, avant la sixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre, la CESAP a organisé à Macao (Chine) une réunion préparatoire de haut niveau rassemblant des responsables des politiques commerciales ainsi que d'autres représentants de la région. La réunion a porté sur des questions d'intérêt commun, avec pour objectif de favoriser la convergence entre les responsables des politiques commerciales de la région avant la conclusion du cycle de Doha.

35. Un des défis que rencontrent de nombreux pays de la région consiste à formuler des politiques et des programmes nationaux propres à assurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à encourager leur utilisation aux fins du développement. En 2005, deux projets de la CESAP ont porté sur cette question: l'un qui faisait suite à la Déclaration de Tokyo issue de la Conférence régionale Asie-Pacifique préalable au Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi qu'au Sommet mondial lui-même, avec pour objectif d'aider les pays à mettre au point des politiques, des stratégies et des cadres réglementaires nationaux promouvant un accès abordable, équitable et universel aux TIC; l'autre destiné à aider les pays à mettre en œuvre des programmes et des politiques des TIC qui soient propices au développement. Deux ateliers sous-régionaux ont été organisés en 2005 pour examiner les perspectives et priorités sous-régionales concernant un plan d'action régional sur la promotion des TIC aux fins du développement. En outre, la Conférence Asie-Pacifique de haut niveau préalable au Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Téhéran en 2005, a examiné et adopté à l'unanimité le Plan d'action régional pour une société de l'information en Asie et dans le Pacifique.

III. REVITALISATION DE LA COOPÉRATION SUD-SUD

36. La CESAP mène depuis 1988 diverses activités au titre du Fonds supplémentaire pour la coopération technique entre pays en développement, instrument de promotion de la coopération Sud-Sud dans la région de l'Asie et du Pacifique. L'actuel programme de coopération Sud-Sud a été conçu et exécuté conformément à la résolution 46/8 de la Commission en date du 13 juin 1990 sur la coopération technique et économique entre pays en développement en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires. Le fonds a été utilisé principalement pour couvrir les frais de voyage des participants aux ateliers, cours de formation et visites d'étude organisés dans les pays sources, activités qui visent à renforcer les capacités de gestion et les capacités techniques dans le domaine de l'environnement, des questions sociales et commerciales et des technologies de l'information et de la communication.

37. Les membres et membres associés de la Commission ont réaffirmé, à sa soixante et unième session, l'importance de la coopération Sud-Sud, et identifié de nouveaux domaines nécessitant une telle coopération. Dans ce contexte, même si les pays bénéficiaires ont rendu hommage à l'actuel programme de coopération Sud-Sud, il était clair que celui-ci devait être remanié pour pouvoir jouer efficacement un rôle de catalyseur dans la région en tirant pleinement parti de la situation particulière où les pays sont à différents stades de développement et certains d'entre eux disposent d'une base technologique solide. Le programme est en train d'être revitalisé selon les principes de la gestion axée sur les résultats, et recentré sur les domaines prioritaires et sur certaines interventions stratégiques. Il assure également une coordination étroite avec d'autres organismes de l'ONU, notamment le Groupe spécial du PNUD pour la coopération Sud-Sud.

38. Une réunion de consultation a rassemblé en 2005 les correspondants nationaux chargés de la coopération Sud-Sud dans la région de l'Asie et du Pacifique; elle a été organisée conjointement avec le Groupe spécial et a rassemblé des représentants de six pays clés. La réunion a apporté son appui de principe à la proposition de revitalisation du programme de coopération Sud-Sud mentionnée ci-dessus. Le secrétariat a lancé des actions de suivi telles que la mise en œuvre d'un projet de coopération technique portant sur la coopération Sud-Sud en matière de gestion des risques de catastrophe, domaine retenu comme prioritaire par la réunion.

IV. CONCLUSION

39. Le secrétariat souhaite exprimer sa reconnaissance aux pays donateurs et aux pays en développement participants qui continuent d'apporter à la CESAP un appui essentiel au succès de son programme de coopération technique dans la région. Grâce aux actions de sensibilisation et de collecte de fonds menées sous la direction du Secrétaire exécutif, la CESAP a mobilisé en 2005 un montant sans précédent de 23 277 607 dollars sous forme de ressources extrabudgétaires destinées à de nouveaux projets de coopération technique, y compris 12,5 millions de dollars pour un fonds régional d'affectation spéciale multidonateurs pour l'alerte au tsunami. Ce chiffre représente une augmentation de près de 300 % des ressources mobilisées par rapport à 2004, et témoigne du succès des efforts déployés par le secrétariat pour revitaliser son programme de coopération technique conformément à la résolution 60/3 de la Commission sur la mise en œuvre des projets de coopération technique de la CESAP. En 2005, la CESAP a poursuivi sa transition vers une approche programmatique intégrée dans le contexte de la gestion axée sur les résultats, notamment en mettant au point un cadre intégré pour le suivi et l'évaluation des programmes et projets. La CESAP a également pris diverses mesures pour rationaliser les procédures internes d'évaluation et d'approbation des propositions de projets de coopération technique. Tout ceci devrait contribuer à donner une plus grande pertinence aux activités de coopération technique de la CESAP, conformément aux efforts du secrétariat pour accroître l'impact de son action auprès des membres et membres associés.

Annexe I

**RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES: CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES PAR
SOURCE BILATÉRALE (FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE)**

	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>
Allemagne	129 752,50
Bangladesh	1 000
Brunéi Darussalam	31 920
Chine	1 883 739,15
États-Unis d'Amérique	150 000
Fidji	5 000
Hong Kong (Chine)	30 000
Inde	227 930,67
Indonésie	194 088,41
Iran (République islamique d')	69 937,63
Japon	2 389 476
Macao (Chine)	244 941,20
Malaisie	15 000
Maldives	1 000
Mongolie	2 000
Myanmar	5 851,76
Népal	12 000
Nouvelle-Calédonie	10 451,84
Pakistan	19 990
Papouasie-Nouvelle-Guinée	21 839,50
Philippines	7 592,05
République de Corée	2 081 968,70
République démocratique populaire lao	985
Samoa	1 000
Singapour	15 000
Sri Lanka	5 000
Suède	2 500 000
Thaïlande	10 063 133,82
Viet Nam	9 982
Montant total des apports extrabudgétaires des donateurs bilatéraux	20 130 580,23 =====

Annexe II

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES FOURNIES PAR LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET PAR LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>
1. Système des Nations Unies	
Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	2 153 400
Programme des Nations Unies pour le développement	1 484 042
Fonds des Nations Unies pour la population	334 876,31
Autres institutions et organismes des Nations Unies	8 867,11
Montant total des apports extrabudgétaires du système des Nations Unies	<hr/> 3 981 185,42
2. Autres organisations	
Banque asiatique de développement	140 000
Communauté européenne	515 770,88
Conférence chrétienne d'Asie	109 985
Centre de recherches pour le développement international	266 654,76
Fédération chinoise des personnes handicapées	10 000
Institut coréen pour le développement de stratégies d'information	79 980
Institut coréen de recherche en sciences biologiques et biotechnologiques	15 000
John Hopkins University Center for Civil Society Studies	25 969,20
Leonard Cheshire International	9 578
NGO Earth Identity Project	25 000
Organisation mondiale du commerce	121 304,40
Montant total des contributions extrabudgétaires des organisations intergouvernementales et non gouvernementales	<hr/> 1 319 242,24
Montant total des contributions extrabudgétaires du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales	<hr/> 5 300 427,66 <hr/> <hr/>

Annexe III

**ASSISTANCE EXTRABUDGÉTAIRE EN NATURE (À TITRE DE
PRÊTS NON REMBOURSABLES)**

Conférence chrétienne d'Asie-total: 6 m-t

M^{me} Shirley Susan Mark Prabhuy, experte en formation des jeunes à la santé, Division des problèmes sociaux émergents (6 m-t)

France – total: 21 m-t

M. Pierre-Henri Pisani, expert en application des technologies spatiales, Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (9 m-t)

M. Michel Chrétien, expert en habitat, Division de la pauvreté et du développement (12 m-t)

Japon – total: 12 m-t

M. Tomohide Sugino, chef du projet AGRIDIV (CERPEDECS) (12 m-t)

République de Corée – total: 98 m-t

M. Kim Ganglip, expert en santé et développement, Division des problèmes sociaux émergents (10 m-t)

M. Jeong Kee Hong, expert en handicap, Division des problèmes sociaux émergents (2 m-t)

M. Jung Kyun Na, expert en environnement, Division de l'environnement et du développement durable (12 m-t)

M. Tae Wuk Ha, expert en technologies de l'information et de la communication, Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (3 m-t)

M. Youngjin Choi, expert en technologies de l'information et de la communication, Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (9 m-t)

M. Hong Bum Jang, expert en finance internationale, Division de la pauvreté et du développement (12 m-t)

M. Cho Han-Deog, expert en développement communautaire, Division de la pauvreté et du développement (12 m-t)

M. Seong in Kim, expert en gestion de programmes, Division de la gestion du programme (12 m-t)

M. Pill Hwan Park, expert en promotion des investissements et développement des entreprises, Division du commerce et des investissements (12 m-t)

M. Yong-Bok Kwon, expert ferroviaire, Division des transports et du tourisme (7 m-t)

M. Soen Tae Kim, expert ferroviaire, Division des transports et du tourisme (5 m-t)

M. Kyu Hong Choi, expert en gestion de la technologie de post-récolte, CAPGMA (2 m-t)

- - - - -